

## SOCIETE CHATEAUBRIAND

Paris, le jeudi 30 janvier 2014,

Chers Sociétaires,

La Société Chateaubriand est une association de la loi de 1901, reconnue d'utilité publique. Comme toutes les associations, elle est administrée par un conseil d'administration, désigné dans nos statuts sous le nom de Comité directeur. Ce Comité directeur de 15 membres est élu par l'Assemblée générale pour un mandat de cinq ans (article 5 de nos statuts). Il choisit ensuite en son sein un bureau composé d'un président, d'un vice-président, de secrétaires généraux et de trésoriers.

Notre Comité directeur a été élu lors de l'Assemblée générale qui s'était tenue le 21 mars 2009. Son mandat arrive donc à expiration et un nouveau Comité directeur doit être élu lors de la prochaine Assemblée générale qui se tiendra le 15 mars 2014 (voir convocation ci-jointe).

Le Comité directeur sortant, soucieux de la continuité de la Société Chateaubriand, proposera à vos suffrages, comme c'est son devoir, une liste de quinze noms de personnes qui auront accepté cette mission et qui représenteront l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne gestion d'une société littéraire comme la notre. Néanmoins par souci démocratique et sachant qu'une durée de cinq ans peut être longue et que nous pourrions avoir besoin de coopter des administrateurs en cours de mandat, je m'adresse à vous pour que celui ou celle qui souhaiterait être candidat lors de cette élection me le fasse savoir directement dans les meilleurs délais. Le Comité directeur se réunira une dernière fois le 3 mars prochain afin de mettre au point les documents de l'assemblée générale, dont le bulletin de vote qui sera distribué. Il peut comporter plus de quinze noms, étant entendu qu'il vous sera demandé de limiter votre choix à ce nombre. Je vous rappelle mon adresse : M. Guy Berger, 22 bis rue Guérard, 92260 Fontenay-aux-Roses.

Je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Guy BERGER  
Président de la Société Chateaubriand